



MINISTÈRE DES ARMÉES

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA
DEFENSE SUD-EST

UNITÉ DE SOUTIEN DE
L'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE DE
LYON /Section Travaux

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES C.C.T.P.

OPÉRATION
LYON (69) – QUARTIER GÉNÉRAL FRÈRE
BÂTIMENT 040 – RÉNOVATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

LOT N° 02 MENUISERIES INTÉRIEURES

MAÎTRE D'OUVRAGE	Ministère des Armées – Service d'Infrastructure de la Défense
MAÎTRE D'ŒUVRE	USID Lyon – Section Travaux – 22 Avenue Leclerc – 69007 Lyon
SITE	Quartier Général Frère – 22 Avenue Leclerc – 69007 Lyon
RÉFÉRENCE	CCTP – LOT 02 – Menuiseries Intérieures
ÉDITION	Avril 2026 – Version 1.0
RÉDACTEUR	SCH DE ALMEIDA DIAS

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	5
1.1	Cadre général de l'opération	5
1.2	Allotissement	5
1.3	Description sommaire des travaux du présent lot.....	6
1.3.1	Menuiseries intérieures (TF et TO)	6
1.4	Limites de prestations et interfaces techniques.....	6
1.4.1	Interface avec le Lot 01 (Démolition / Désamiantage / Gros Œuvre)	6
1.4.2	Interface avec le Lot 06 Électricité	6
1.4.3	Interface avec le Lot 04 (Second Œuvre : Cloisons / Carrelage / Peinture)	6
1.4.4	Interface avec le Lot 05 Plomberie / CVC	7
1.5	Dispositions importantes et obligations du titulaire	7
1.5.1	Études d'Exécution (EXE) et documents techniques :.....	7
1.5.2	Documentation et Traçabilité :	7
1.5.3	Caractère forfaitaire :	7
1.5.4	Échantillonnage et Prototype	7
ARTICLE 2	DONNÉES TECHNIQUES DE BASE	8
2.1	Diagnostics techniques	8
2.2	Données climatiques et parasismiques	8
2.3	Données géotechniques et structurelles	8
2.4	Unités de mesure et précisions des cotes	8
2.5	Nature et qualité des matériaux	8
2.6	Qualifications QUALIBAT requises	9
ARTICLE 3	PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION.....	10
3.1	Préambule et Devoir de Conseil.....	10
3.2	Documents d'Études, de Suivi et Plans.....	10
3.3	Modes d'Exécution et Règles de l'Art	10
3.4	Hygiène, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)	10
3.5	Travaux en Site Occupé et Milieu Militaire (QGF)	11
3.6	État des Lieux et Horaires de Chantier.....	11
3.7	Installation et Organisation de Chantier	11
3.8	Responsabilité relative aux Déchets et au Stockage.....	12
3.9	Travaux en Hauteur	13
ARTICLE 4	DOCUMENTS APPLICABLES AU MARCHÉ	14
4.1	Documents techniques de référence.....	14
4.1.1	Réglementation générale	14
4.1.2	Normes et DTU – Menuiseries intérieures	14
4.2	Pièces à fournir par le titulaire.....	14

4.2.1	Avant le démarrage des travaux	14
4.2.2	Pendant l'exécution.....	15
4.2.3	Après l'achèvement des travaux	15
ARTICLE 5	PLANS DE REPÉRAGE.....	16
ARTICLE 6	GÉNÉRALITÉS	17
ARTICLE 7	SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX ET FOURNITURES.....	17
7.1	Bois et matériaux dérivés du bois	17
7.1.1	Généralités	17
7.1.2	Panneaux dérivés du bois.....	17
7.1.3	Stratifié HPL	17
7.2	Mastics et produits de calfeutrement.....	17
7.3	Éléments métalliques.....	18
7.3.1	Acier	18
7.3.2	Inox.....	18
7.4	Prescription générales des menuiseries intérieures	18
7.4.1	Certifications et qualité.....	18
7.4.2	Classement des vantaux.....	18
7.5	Processus général de pose.....	18
7.5.1	Travaux préparatoires avant pose.....	18
7.5.2	Pose des huisseries et dormant	19
7.5.3	Pose des vantaux et quincailleries	19
7.5.4	Finitions et réglages.....	19
ARTICLE 8	QUINCAILLERIE, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES	20
8.1	Généralités quincaillerie.....	20
8.2	Paumelles – Organes de rotation.....	20
8.3	Serrures.....	20
8.3.1	Prescriptions générales	20
8.3.2	Types de serrures selon destination	20
8.4	Organigramme des serrures	21
8.5	Poignées et béquilles.....	21
8.6	Ferme-portes hydrauliques	21
8.7	Ventouses électromagnétiques.....	21
8.8	Butoirs de portes.....	22
8.9	Joints isophoniques	22
8.10	Baguettes d'angles / plaques de protections / seuils de portes	22
ARTICLE 9	DESCRIPTIF DÉTAILLÉ PAR TYPE D'OUVRAGE.....	23
9.1	Blocs-portes palières chambres, sanitaires,salle convivialité	23
9.2	Blocs-portes sanitaires et douches	23
9.3	Blocs-portes coupe-feu circulations	24
9.4	Blocs-portes locaux techniques.....	25

9.5	Cabines de douche – Panneaux stratifiés HPL	26
9.6	Numérotation des chambres et locaux	27
9.7	Pictogrammes sanitaires.....	27
9.8	Étiquettes de clés	27
ARTICLE 10 ESSAIS, CONTRÔLES, NETTOYAGE ET RÉCEPTION		27
10.1	Essais et Contrôles.....	27
10.2	Points d'Arrêt (PA) et Points Critiques (PC)	28
10.2.1	Points d'Arrêt (PA) – Arrêt obligatoire du chantier	28
10.2.2	Points Critiques (PC) – Information préalable obligatoire	28
10.3	Nettoyage	28
10.3.1	En cours de chantier	28
10.3.2	En fin de chantier	28
10.4	Gestion des Déchets et Traçabilité (Trackdéchets)	28
10.5	Réception par le Maître d'Œuvre.....	29

CHAPITRE I – DESCRIPTIONS GÉNÉRALES DES OUVRAGES

ARTICLE 1 PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1 Cadre général de l'opération

L'opération consiste en la rénovation complète, intérieure et extérieure, du Bâtiment 040 situé au sein de l'enceinte du Quartier Général Frère (QGF), 22 Avenue Leclerc, Lyon 7ème arrondissement.

Ce bâtiment de type R+2, construit en 1982, présente une surface hors œuvre nette totale de 2 512 m². Il est actuellement affecté à l'hébergement du personnel militaire et civil. L'opération vise une amélioration significative de la performance énergétique du bâtiment et du confort des usagers, en conformité avec les objectifs de réduction des consommations énergétiques du parc immobilier de l'État.

1.2 Allotissement

Le projet est organisé en 6 lots techniques coordonnés :

PHASE 1: Objet de la consultation

LOT	INTITULÉ	PÉRIMÈTRE PRINCIPAL
01	Démolition – Désamiantage – Gros Œuvre	Désamiantage, dépollution des façades et sols. Curage, démolition, gros œuvre et travaux annexes.
02	Menuiseries Intérieures	Présent CCTP
03	Façades et Menuiseries extérieures	Isolation, enduit des façades du bâtiment- Remplacement des portes extérieures, des fenêtres et volets roulants
04	Second Œuvre (Cloisons / Plafonds / Revêtements / Peinture)	Isolation pignon sud, pose des faux-plafond, pose des revêtements de sol, enduisage, mise en peinture toutes zones
05	Plomberie – Sanitaires – CVC	Appareillages sanitaires, ventilation, chauffage
06	Électricité (Courants Forts / Courants Faibles)	Appareillages électriques, SSI, câblage

La phase 1 (objet de la consultation) est structurée en deux tranches distinctes pour permettre le maintien de l'activité d'hébergement en site occupé :

TRANCHE FERME – Rénovation intérieure et remplacement des menuiseries extérieures de l'Aile Nord :

- Extérieur : Remplacement des 54 menuiseries extérieures et de la porte d'accès au bâtiment de l'aile Nord.
- Intérieur Aile Nord : Chambres : désamiantage sols, revêtements PVC, peinture, menuiseries intérieures, sanitaires privatifs, terminaux électriques LED et radiateurs et communs : faux-plafonds, luminaires LED, peinture, blocs-portes CF ; Sanitaires communs : rénovation totale (sols, plafonds, appareillage).

TRANCHE OPTIONNELLE – Rénovation intérieure Aile Sud +isolation thermique par l'extérieure (ITE) + remplacement des menuiseries extérieures et de la porte d'accès au bâtiment de l'Aile Sud.

1.3 Description sommaire des travaux du présent lot

Le présent lot concerne la fourniture et la pose des menuiseries intérieures pour l'ensemble du bâtiment, selon le phasage par ailes (Nord puis Sud). Les prestations comprennent sans que cette liste soit limitative :

1.3.1 Menuiseries intérieures (TF et TO)

- La fourniture et la pose des blocs-portes palières des chambres.
- La fourniture et la pose des blocs-portes des sanitaires communs, des douches individuelles/collectives et des locaux techniques.
- La fourniture et la pose des blocs-portes coupe-feu EI30 pour les circulations, et les locaux techniques.
- La fourniture et la pose des cabines de douche en panneaux stratifiés HPL pour les douches des chambres collectives.
- La fourniture et la pose des parois vitrées pour les douches des chambres collectives et individuelles.
- La fourniture et la pose de l'ensemble des huisseries, quincailleries et accessoires.
- La fourniture et la pose de l'ensemble des butoirs de portes.
- L'étude et la fourniture de l'organigramme des serrures, passe général et barillet.
- La signalétique complète : numéros de chambres, pictogrammes sanitaires, repérage portes coupe-feu, étiquettes clés.
- La protection des ouvrages en cours d'exécution.
- Le nettoyage et la livraison des ouvrages en parfait état de finition et de propreté.

1.4 Limites de prestations et interfaces techniques

Les prestations du présent lot visent à restaurer l'intégrité thermique et fonctionnelle du Bâtiment 040. Elles couvrent la fourniture et la pose des menuiseries extérieures haute performance sur l'ensemble des façades, ainsi que le remplacement intégral des menuiseries intérieures et des systèmes d'accès, selon une organisation rigoureuse par ailes. Le titulaire doit garantir une parfaite étanchéité à l'air et à l'eau, tout en assurant la compatibilité technique de ses ouvrages avec l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) prévue en façade.

1.4.1 Interface avec le Lot 01 (Démolition / Désamiantage / Gros Œuvre)

- Les percements de cloisons nécessaires à la pose des nouveaux blocs-portes intérieurs, le calage, le réglage et la fixation des huisseries sont réalisés par le présent lot. Le lot 01 assure la dépose complète des blocs portes.

1.4.2 Interface avec le Lot 06 Électricité

- Pour les portes de recoupement de circulation, le présent lot doit la pose des blocs-portes coupe-feu et de leurs ferme-portes. Le Lot 06 doit le câblage et le raccordement des ventouses électromagnétiques au système de sécurité incendie.

1.4.3 Interface avec le Lot 04 (Second Œuvre : Cloisons / Carrelage / Peinture)

- Le présent lot doit impérativement obtenir le Nu du sol fini auprès du titulaire du carrelage avant la pose des blocs-portes. Il doit assurer le réglage des talons d'huissierie et le détalonnage des vantaux pour permettre la circulation d'air au-dessus du sol fini.
- Le présent lot doit la pose des huisseries. Il assure l'aplomb et le niveau avant que le Lot 04 ne réalise les enduits, raccords de cloisons peinture.

- La mise en peinture des huisseries bois et des deux faces des vantaux est due par le Lot 04.
- La pose des parois de douche ne doit intervenir qu'après séchage complet des joints de faïence par le lot 04. L'étanchéité entre profilé et faïence (joint silicone fongicide) est due par le présent lot.

1.4.4 Interface avec le Lot 05 Plomberie / CVC

- Le présent lot doit vérifier les cotes réelles des receveurs de douche posés par le Lot 05 avant mise en fabrication des parois vitrées, afin de garantir un alignement parfait et l'absence de fuites.

1.5 Dispositions importantes et obligations du titulaire

! RECONNAISSANCE DU SITE : L'entrepreneur reconnaît avoir visité le bâtiment 040 et pris connaissance de l'ensemble des contraintes d'accès en zone militaire active. Aucune réclamation pour méconnaissance du site ne sera acceptée après remise de l'offre.

1.5.1 Études d'Exécution (EXE) et documents techniques :

Le titulaire doit, au titre du présent lot, l'établissement du dossier d'exécution complet soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre:

- Carnet de quincaillerie : Liste détaillée des équipements (poignées, paumelles, fermetures, crémones).
- Classement et PV des portes coupe-feu.
- PV d'essais acoustiques des portes palières.
- Plans d'exécution des menuiseries intérieures.
- Délai de visa : 15 jours ouvrés.

1.5.2 Documentation et Traçabilité :

- L'entrepreneur doit la fourniture des fiches techniques, des certificats de qualification et de toute attestation requise. En fin de chantier, il doit remettre les plans de récolement (DOE) et l'ensemble des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) dématérialisés via Trackdéchets.

1.5.3 Caractère forfaitaire :

- Le présent descriptif définit les prestations principales. L'entrepreneur doit, de par son expertise, toutes les finitions, raccordements et mesures de sécurité nécessaires au complet achèvement de ses travaux selon les règles de l'art, sans pouvoir prétendre à une plus-value pour des omissions de détails.

1.5.4 Échantillonnage et Prototype

- Avant toute fabrication série, le titulaire soumettra des échantillons de coloris et de quincailleries.
- La pose d'un bloc-porte type sera réalisée dès le début du chantier pour servir de référence qualitative.

ARTICLE 2 DONNÉES TECHNIQUES DE BASE

2.1 Diagnostics techniques

Les rapports de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante (RAAT), établis conformément aux normes NF X 46-010 et NF X 46-020, seront transmis en annexe du présent DCE. Ces rapports identifient notamment :

- Les dalles de sol vinyle-amiante et leurs colles dans les chambres et circulations.
- Les plaques présentes dans les allèges et impostes en amiante-ciment sur l'ensemble des façades.
- Les éventuels autres matériaux identifiés lors du RAAT (joints, colles, mastics, peintures, etc.).

2.2 Données climatiques et parasismiques

Les ouvrages sont soumis aux conditions climatiques propres au site de Lyon, définies par les Eurocodes en vigueur :

PARAMÈTRE	VALEUR DE RÉFÉRENCE
Localisation	Lyon 7ème (69) – Quartier Général Frère
Altitude de référence	+/- 198 m NGF
Zone Neige	Région A2 – Eurocode 1 – NF EN 1991-1-3
Zone Vent	Région 2 – Catégorie de terrain IV – Eurocode 1 – NF EN 1991-1-4
Zone Climatique	H1c – Site normal
Sismicité	Zone 2 (faible) – Bâtiment Catégorie II – NF EN 1998

2.3 Données géotechniques et structurales

Le bâtiment 040 est de type poteaux/poutres béton avec remplissage en maçonnerie de briques. Les points de vigilance pour le titulaire sont les suivants :

- L'entrepreneur doit prendre en compte les surcharges admissibles des planchers lors du stockage de ses matériaux (déposer une note de calcul si nécessaire).
- En l'absence de plans d'armatures certifiés, un scan/sondage préalable est obligatoire avant tout percement.

2.4 Unités de mesure et précisions des cotes

Les cotes portées aux plans de l'existant sont données à titre indicatif. L'entrepreneur doit impérativement procéder à des relevés contradictoires sur site avant toute étude d'exécution ou commande de matériaux. Aucune réclamation liée à une différence entre les cotes des plans et les mesures réelles ne sera acceptée.

2.5 Nature et qualité des matériaux

Tous les matériaux et produits mis en œuvre dans le cadre du présent lot devront répondre aux prescriptions suivantes :

- Matériaux normalisés : Ils devront répondre au minimum aux spécifications des NF DTU, normes NF, EN ou ISO applicables.
- Matériaux non traditionnels : Ils devront être titulaires d'un Avis Technique (AT) ou d'un Agrément Technique Européen (ATE) délivré par le CSTB, ou être admis à la marque

NF, ou être titulaires d'une certification ou d'un label reconnu. En l'absence d'AT, l'entrepreneur devra lancer la procédure ATex (délai d'environ 2 mois).

- Les quincailleries devront présenter une haute résistance à la corrosion et être adaptées à un usage intensif en milieu collectif
- Garantie d'assurabilité : En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre aucun matériau ou produit qui ne serait pas pris en garantie par ses assureurs.
- Produits en emballage d'origine : Les produits prêts à l'emploi devront être livrés dans leur emballage d'origine comportant tous les renseignements réglementaires.
- Le titulaire doit soumettre au Maître d'Œuvre, dès la période de préparation, la liste complète des fabricants ainsi que les fiches techniques de chaque produit (quincailleries, blocs-portes).
- Aucun matériau présentant des rayures, impacts ne sera accepté sur le chantier.
- Le stockage doit être effectué sur râteliers adaptés, à l'abri de l'humidité et du soleil direct pour éviter toute déformation des profilés avant la pose

2.6 Qualifications QUALIBAT requises

! La qualification ci-dessous est impérative. Toute offre ne justifiant pas de cette qualification sera déclarée irrecevable.

CODE	LIBELLÉ	NIVEAU REQUIS
4312	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois	Technicité courante

ARTICLE 3 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION

3.1 Préambule et Devoir de Conseil

Il appartient au titulaire de se rendre compte sur place des conditions exactes d'exécution des travaux et de signaler par écrit au Maître d'Œuvre toutes omissions, imprécisions ou contradictions relevées dans les documents fournis, au plus tard quinze (15) jours avant la remise des offres. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

En conséquence, le titulaire ne pourra se prévaloir d'aucune erreur ou omission susceptible d'être relevée dans les pièces du marché pour refuser l'exécution des travaux nécessaires au complet achèvement des installations en ordre de fonctionnement.

! LE TITULAIRE NE POURRA EN AUCUN CAS INVOQUER LA MÉCONNAISSANCE DES CARACTÉRISTIQUES DES LIEUX, D'ÉVENTUELLES ERREURS SUR SON ESTIMATION DES VOLUMES DE MATÉRIAUX OU DES MATÉRIELS À ÉVACUER OU À METTRE EN ŒUVRE.

3.2 Documents d'Études, de Suivi et Plans

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur aura étudié de façon approfondie l'ensemble du dossier de consultation des entreprises (DCE). Il proposera un prix global et forfaitaire pour l'ensemble des travaux à réaliser.

- Principe forfaitaire : Sauf stipulation contraire, la pose d'un matériel entraîne sa fourniture, son raccordement et l'installation nécessaire à son parfait fonctionnement, ainsi que tous les percements, saignées et rebouchages nécessaires à la pose et à la finition.
- Phasage d'exécution : Planning détaillé de l'intervention, zone par zone (TF puis TO), incluant les circuits de logistique, les dates de mise à nu de la toiture et les circuits d'évacuation des déchets.
- Plans d'exécution : L'ensemble des plans réalisés par le titulaire sera fourni au Maître d'Œuvre sur support papier et informatique, compatible avec le logiciel MICROSTATION V8i (. DGN). Les fichiers fournis seront sécurisés, identifiables et interopérables avec les règles de dessin du Service d'Infrastructure de la Défense.

3.3 Modes d'Exécution et Règles de l'Art

- Conformité normative : Les travaux seront exécutés selon les prescriptions des NF DTU et les avis techniques du CSTB en vigueur à la date d'exécution.
- Autocontrôle et essais : Les essais et contrôles seront réalisés conformément aux prescriptions des normes et DTU applicables. L'ensemble des résultats seront consignés dans des procès-verbaux transmis au Maître d'Œuvre. En cas de non-conformité, le titulaire procèdera aux reprises nécessaires à ses frais, dans les délais fixés.
- Protection des existants : L'entrepreneur doit assurer la protection totale des parties du bâtiment maintenu en service (structure, réseaux conservés, zones occupées). Toute dégradation fera l'objet d'une remise en état immédiate aux frais exclusifs du titulaire.
- Protection des ouvrages réalisés : Jusqu'à la réception complète des travaux, le titulaire est responsable de la protection des ouvrages réalisés. En cas de dégradation, quelle qu'en soit la cause, la remise en état est entièrement à ses frais.

3.4 Hygiène, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)

- PPSPS : L'entrepreneur doit remettre son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) au coordonnateur SPS au moins trente (30) jours avant le démarrage des travaux.

- Hygiène du site : Nettoyage quotidien impératif des zones de travail, des circulations et des abords extérieurs. Des installations sanitaires conformes aux dispositions du Code du Travail doivent être maintenues en parfait état de propreté pour l'ensemble du personnel de chantier.
- Permis de feu : Obligatoire pour tout travail par points chauds. Présence de moyens d'extinction vérifiés et en cours de validité.
- EPI/EPC : Le titulaire est responsable de la fourniture, du port et du contrôle de l'ensemble des équipements de protection individuelle (EPI) et de protection collective (EPC) pour son personnel et ses sous-traitants.
- Sécurisation du levage : Les zones de manutention et de levage des matériaux doivent être balisées et interdites au public et aux personnels du quartier. L'utilisation d'une grue ou d'un monte-matériaux doit être conforme aux règles de sécurité en vigueur

3.5 Travaux en Site Occupé et Milieu Militaire (QGF)

Le chantier se déroule au sein d'une enceinte militaire active (Quartier Général Frère) en présence de personnels civils et militaires affectés à l'hébergement. Des mesures strictes de coexistence sont imposées :

- Habilitations et contrôle d'accès : L'ensemble du personnel intervenant devra faire l'objet d'une habilitation d'accès en zone militaire. Les fiches SOPHIA pour l'ensemble du personnel seront transmises dans la semaine suivant la notification. Les listes du personnel et des véhicules seront communiquées au Maître d'Œuvre préalablement.
- Vigilance et discrétion absolues : Toute interaction non nécessaire avec les usagers ou prise de vues hors périmètre de chantier est formellement proscrite.
- Gestion des flux de circulation : Les circulations des usagers doivent rester libres à tout moment. Mise en place d'un balisage physique infranchissable (clôtures opaques type Heras ou équivalent), avec signalétique de chantier réglementaire.
- Limitation des nuisances : Le titulaire prendra toutes les mesures utiles pour limiter les nuisances sonores, les poussières et la gêne occasionnée aux occupants (arrosage des zones de démolition, calfeutrement des circulations, horaires adaptés).
- Protection étanche obligatoire : Des protections étanches aux poussières et débris devront isoler totalement les zones travaux des zones d'activité maintenues. Aucun transfert de poussières, de gravats ou de nuisances dans les circulations ou locaux conservés ne sera toléré.

3.6 État des Lieux et Horaires de Chantier

- Constat contradictoire d'entrée et de sortie : Un état des lieux des accès, des surfaces, des réseaux et des structures sera réalisé contradictoirement avec le Maître d'Œuvre avant le démarrage des travaux. L'entreprise est responsable de toute dégradation constatée à l'issue du chantier et non présente dans le constat d'entrée.

Les travaux s'effectuent strictement selon les plages horaires définies par le règlement de zone du Quartier Général Frère :

JOUR	HORAIRES AUTORISÉS
Lundi au Jeudi	08h00 à 16h30
Vendredi	08h00 à 12h00
Week-end et jours fériés	Interdits sauf autorisation écrite du Maître d'Œuvre (demande 48h à l'avance)

3.7 Installation et Organisation de Chantier

- Moyens matériels propres : Sont à la charge exclusive du Lot 02 : le petit outillage, les consommables, les engins de levage, les échafaudages, les échelles et tout matériel spécifique à sa technique de pose ou de dépose.
- Installations et protections : Le Lot 02 doit prévoir ses propres dispositifs de stockage, ses protections de zones, ainsi que ses protections collectives (EPC) et individuelles (EPI).
- Branchements provisoires : Le titulaire devra raccorder ses installations aux points de livraison d'eau et d'électricité désignés lors de la période de préparation. Des compteurs divisionnaires sont obligatoires. Le titulaire assume la responsabilité des raccordements aux normes en vigueur.
- Garde du matériel : Chaque entreprise assure la garde et la surveillance de ses propres biens sur le chantier. Aucune réclamation ne sera admise en cas de vol, perte ou dégradation.
- Sinistres : Tout dommage causé aux ouvrages des autres corps d'état ou aux parties existantes du bâtiment par le matériel ou le personnel du présent lot sera intégralement à sa charge.

L'entreprise titulaire du **lot n°04** – Second Œuvre (Cloisons / Plafonds / Revêtements / Peinture) aura à sa charge l'installation des protections collectives de chantier.

Les installations principales de chantier seront conformes à celles définies au présent document et au Plan Général de Coordination remis lors de la consultation. L'implantation sera définie lors de la période de préparation.

La prestation inclus :

- L'installation en début des travaux ;
- Le repliement et la remise en état des terrains à l'issue.

Ces dernières comprendront :

- Le fléchage de l'accès au chantier depuis l'entrée ;
- Le panneau de chantier ;
- La signalisation et la délimitation de l'emprise des travaux par les moyens adaptés selon les risques d'interférences avec les occupants de la base ;
- Les installations d'hygiène et de sécurité nécessaires au personnel réalisant les travaux (locaux vestiaires, WC, sanitaires, réfectoires, etc.) réalisées suivant les prescriptions du C-SPS (Cf. PGC) et la réglementation ;
- L'installation de bennes d'évacuation des déchets de chantier (à remplacer autant que nécessaire – les déblais issus des démolitions font partie des déchets). Le tri sélectif sera réalisé sur le chantier ;
- L'installation d'une salle de réunion pouvant accueillir une douzaine de personne Elle sera équipée du mobiliers (tables, chaises, 1 armoire, tableaux aimantés et aimants), chauffée et climatisée ; d'une fontaine à eau fraîche (y compris les consommables : eau, gobelets, etc.) ;
- L'entretien et le ménage des installations de chantier.

L'alimentation en eau de la base-vie à la charge du **lot n°5** – CVC Plomberie. L'alimentation en électricité de la base-vie sera à la charge du **lot n°6** – Electricité.

3.8 Responsabilité relative aux Déchets et au Stockage

- Tri sélectif à la source : L'entrepreneur assure le tri sélectif selon la réglementation en vigueur, avec filières de valorisation distinctes pour les métaux, le bois, le plâtre, le béton, les plastiques et les déchets dangereux (amiante, etc.).

- Zone de stockage : Chaque lot assure l'organisation et la sécurité de ses propres zones de stockage.

3.9 Travaux en Hauteur

Lorsque des travaux sont effectués sur des postes présentant des risques de chute, le titulaire doit mettre en place toutes les précautions réglementaires conformément au Code du Travail (articles R.4323-58 et suivants). La mise en place d'un échafaudage homologué ou d'une plateforme individuelle roulante légère (PIRL) est obligatoire pour tout travail à plus d'un mètre de hauteur. Les échafaudages feront l'objet d'une vérification de conformité conformément à l'arrêté du 21 décembre 2004, par une personne compétente désignée par le titulaire, avant toute première utilisation.

ARTICLE 4 DOCUMENTS APPLICABLES AU MARCHÉ

4.1 Documents techniques de référence

Outre les documents propres au dossier de consultation, les documents techniques applicables au marché comprennent notamment (liste non exhaustive) :

4.1.1 Réglementation générale

- Code du Travail
- Code de l'Environnement (gestion des déchets amiantés et déchets de chantier).
- Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).
- Code de l'Urbanisme.
- Réglementation Thermique
- Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 et ses décrets d'application (déchets).

4.1.2 Normes et DTU – Menuiseries intérieures

- DTU 36.2 : Menuiseries intérieures en bois.
- NF EN 1191 : Résistance à l'ouverture et à la fermeture répétée
- NF EN 1634-1 : Essais de résistance au feu pour les blocs-portes.
- EN 16034 : Blocs-portes résistants au feu - Norme harmonisée (marquage CE)
- NF EN 12209 : Serrures et verrous - Exigences et méthodes d'essai
- NF EN 1154 : Ferme-portes à fermeture contrôlée – Exigences et méthodes d'essai
- NF EN 1155 : Dispositifs de retenue électromagnétiques pour portes coupe-feu
- NF EN 1670 : Quincaillerie - Résistance à la corrosion - Classification
- NF EN 335 : Durabilité du bois - Définitions des classes d'emploi biologiques
- NF EN 438-1 : Stratifiés haute pression HPL - Classification et spécifications

4.2 Pièces à fournir par le titulaire

Les documents énumérés ci-dessous sont transmis pour approbation au Maître d'Œuvre. Le délai de délivrance du visa du Maître d'Œuvre est fixé à quinze (15) jours ouvrés. Toute exécution prématurée s'effectue sous la seule responsabilité de l'entrepreneur.

4.2.1 Avant le démarrage des travaux

- Documents administratifs : actes de sous-traitance, attestations d'assurance (RC décennale, RC professionnelle), justificatifs de cotisations sociales à jour, extrait Kbis, cartes professionnelles BTP.
- Documents relatifs aux personnels et véhicules pour l'établissement des autorisations d'accès en zone militaire.
- Fiches SOPHIA pour l'ensemble du personnel (transmises dans la semaine suivant la notification).
- Documents demandés par le chargé de prévention du site (QGF).
- Qualifications QUALIBAT.
- Planning détaillé du déroulement des travaux, par phases avec jalons et points d'arrêt.
- Planning de fabrication précis intégrant les délais de commande et de livraison.
- Plan des installations de chantier (zones de stockage, accès, bennes, vestiaires, clôtures).

- Plans d'exécution validés.
- Avis techniques, certifications, marquages CE, fiches techniques de tous les produits – pour visa du Maître d'Œuvre.
- PV des essais réalisés sur les supports existants pour validation des fixations.

4.2.2 Pendant l'exécution

- Le titulaire devra remettre chaque semaine ses fiches de contrôle interne (Vérification de l'aplomb, du niveau, du réglage des ouvrants).

4.2.3 Après l'achèvement des travaux

- Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) complet : fiches techniques, PV de conformité, certificats de garantie, notices d'utilisation et d'entretien.
- Bordereaux de suivi des déchets (BSD/BSDA dématérialisés via Trackdéchets).
- Plans de récolement à jour, fournis sur support informatique compatible MICROSTATION V8i (. DGN).
- Rapport de fin de travaux avec bilan des points d'arrêt et des non-conformités éventuelles levées.
- PV de résistance au feu des blocs-portes.

ARTICLE 5 PLANS DE REPÉRAGE

Les plans fournis dans le dossier de consultation sont joints au présent CCTP à titre indicatif. Ils seront complétés par des relevés in situ réalisés par le titulaire. Les plans de récolement mis à jour seront intégrés au DOE.

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur est tenu de vérifier les cotes et les renseignements figurant sur les plans transmis. Ces derniers sont fournis à titre indicatif et ne se substituent pas au relevé contradictoire sur site. L'ensemble des plans réalisés par le titulaire sera fourni sur support papier et informatique (format. DGN, compatible MICROSTATION V8i).

N° PLAN	INTITULÉ
PLAN 1	690123011T_0040_EA_Plans + Elévations-Façade Nord et Ouest
PLAN 2	690123011T_0040_Plan de masse – Quartier Général Frère
PLAN 3	690123011T_0040_EA_Plans + Elévations-Façade Sud et Est
PLAN 4	690123011T_0040_EA_Plans + Elévations-RDC
PLAN 5	690123011T_0040_EA_Plans + Elévations-R-1
PLAN 6	690123011T_0040_EA_Plans + Elévations-R+1
PLAN 7	690123011T_0040_EA_Plans + Elévations-R+2
PLAN 8	690123011T_0040_Toitures terrasses

CHAPITRE II – DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX

ARTICLE 6 GÉNÉRALITÉS

Le titulaire étudiera, de façon approfondie, l'ensemble des documents et du dossier consultatif afin de donner un prix forfaitaire couvrant l'ensemble des travaux à réaliser. Toute omission ne saurait l'autoriser à ne pas exécuter les ouvrages tels qu'ils sont décrits ou représentés sur les plans.

! TOUTES LES DIMENSIONS ET QUANTITÉS INDIQUÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT OU SUR LES PLANS SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF. LE TITULAIRE EFFECTUERA SES PROPRES MÉTRÉS ET RELEVÉS. AUCUN DÉFAUT D'AJUSTEMENT NI RÉCLAMATION IMPUTABLE À UNE INSUFFISANCE DE RECONNAISSANCE PRÉALABLE NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ.

MENUISERIES INTERIEURES

ARTICLE 7 SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX ET FOURNITURES

7.1 Bois et matériaux dérivés du bois

7.1.1 Généralités

Les essences, les choix d'aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois et matériaux dérivés du bois doivent répondre aux spécifications prévues par les normes en vigueur (notamment NF EN 942) et à celles exigées par la marque de qualité NF, NF-CTB ou CTB lorsqu'un produit la possède.

⚠ Le titulaire devra fournir un certificat justifiant la provenance du bois (bois certifiés PEFC ou FSC issus de forêts gérées de façon durable).

7.1.2 Panneaux dérivés du bois

Vantaux à âme pleine : panneaux de particules agglomérées, densité minimale 650 kg/m³, classe E1, épaisseur minimale 40 mm Parements en panneaux de fibres HDF épaisseur minimale 3 mm sur les deux faces.

- Panneaux destinés aux locaux humides : marque de qualité CTB-S (hydrofuge) – classe d'emploi 3
- Panneaux ignifugés : marque NF M1, M2 ou M3 apposée sur chaque panneau
- Stabilité climatique des blocs-portes : classe Climat b – flèche maximale 4 mm (classe 2 de déformation)

7.1.3 Stratifié HPL

Pour les cabines de douche, les panneaux seront en stratifié compact haute pression HPL, épaisseur minimale 13 mm, surfaces anti-graffiti. Les coloris et finitions seront soumis au Maître d'Œuvre pendant la période de préparation.

7.2 Mastics et produits de calfeutrement

Ils se présenteront sous forme de joints profilés compacts et homogènes, composés de profilés EPT (éthylène, propylène, terpolymère) ou EPDM. L'étanchéité et le calfeutrement

seront assurés par joint souple à base de polyuréthane sur fond de joint, conformes aux règles SNJF.

7.3 Éléments métalliques

7.3.1 Acier

Les huisseries et bâtis métalliques seront en acier profilé aux galets ou plié à la presse.

Protection contre la corrosion : galvanisation avant formage ou après réalisation des huisseries, avec peinture primaire en usine.

- Assemblages effectués par soudure.
- Gorges pour joints d'étanchéité prévues en périphérie des dormants sur les portes isophoniques et coupe-feu.
- Les huisseries métalliques comporteront au moins un point susceptible de recevoir le conducteur de mise à la terre.
- Stockage sur chantier à l'abri de l'humidité et de toute projection, entreposage pour éviter toute déformation.

7.3.2 Inox

Les quincailleries en contact avec l'humidité (sanitaires, douches, cabines) seront en acier inoxydable brossé. Résistance à la corrosion : classe 4 minimum.

7.4 Prescription générales des menuiseries intérieures

7.4.1 Certifications et qualité

Les portes intérieures devront avoir fait l'objet d'une certification et posséder la marque de qualité NF-CTB porte plane.

- Les portes coupe-feu devront être certifiées NF Portes résistant au feu, avec marquage CE sur le bloc-porte et la quincaillerie.
- Les articles de quincaillerie seront de marques notoirement connues pour leurs qualités et/ou posséderont la marque de qualité NF-Q
- Les serrures et verrous seront certifiés.

7.4.2 Classement des vantaux

Critère	Exigence
Résistance à l'ouverture/fermeture répétée	Classe 6 minimum – 200 000 cycles
Stabilité climatique	Classe Climat b – flèche ≤ 4 mm (classe 2)
Classe d'emploi bois – locaux secs	Classe 1 minimum
Classe d'emploi bois – locaux humides	Classe 3 minimum
Épaisseur vantail	40 mm minimum
Résistance au feu portes circulations	EI 30 minimum – label ACERFEU

7.5 Processus général de pose

7.5.1 Travaux préparatoires avant pose

Après dépose réalisée par le Lot 01, le présent lot assure :

- La vérification contradictoire des dimensions réelles.
- La confirmation écrite au Maître d'Œuvre du nu de sol fini établi par le Lot 04 – aucune pose définitive sans ce document
- La vérification de l'absence d'humidité résiduelle dans les supports maçonnés avant scellement des huisseries

⚠ Aucune commande de bloc-porte ne sera passée avant réception écrite et contradictoire du nu de sol fini auprès du Lot 04. Aucune commande de parois vitrées de douches ne sera passée avant réception écrite des cotes receveurs auprès du Lot 05.

7.5.2 Pose des huisseries et dormants

La pose des huisseries comprend toutes les sujétions nécessaires à leur parfait maintien et réglage :

- Pose à l'aplomb et au niveau
- Calage provisoire par coins d'assemblage réglables, réglage sur trois axes avant scellement définitif
- Fixation mécanique par chevilles.
- Calfeutrement périphérique par matériau coupe-feu conforme au PV EI 30 du bloc-porte.
- Retrait des coins de calage provisoires après durcissement du scellement mécanique.
- L'aplomb et le niveau de l'huisserie doivent être maintenus pendant que le Lot 04 réalise les enduits et raccords de cloisons

7.5.3 Pose des vantaux et quincailleries

- Accrochage des vantaux sur paumelles, réglage fin sur trois axes.
- Vérification de la compression uniforme des joints périphériques acoustiques sur les 3 côtés
- Réglage des serrures et gâches, essais d'ouverture, fermeture, condamnation et décondamnation
- Pose et réglage des ferme-portes, vérification de l'effort d'ouverture (sanitaires).
- Pose des butoirs de sol ou de mur sur tous les vantaux à risque de choc.
- Pose de la signalétique (numéros, pictogrammes) selon liste Moe.
- Pose des étiquettes sur les clés selon organigramme validé.

7.5.4 Finitions et réglages

- Vérification systématique du détalonnage de chaque vantail selon le nu de sol fini confirmé par le Lot 04.
- Ajustement du détalonnage si nécessaire après pose définitive du revêtement de sol
- Les deux faces des vantaux sont peintes par le Lot 04, le présent lot assure la protection des éléments jusqu'à réception
- Nettoyage complet de chaque menuiserie avant réception partielle
- Livraison de tous les ouvrages en parfait état de finition et de propreté

ARTICLE 8 QUINCAILLERIE, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

8.1 Généralités quincaillerie

Tous les articles de quincaillerie seront de marques notoirement connues pour leurs qualités et/ou comporteront la marque de qualité NF-Q. Les modèles devront être facilement interchangeables, protégés contre l'oxydation, dotés de dispositifs de fixation appropriés. Les pièces en alliage seront inaltérables. Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent être choisis en fonction des efforts qui les sollicitent.

8.2 Paumelles – Organes de rotation

Critère	Exigence
Type	Paumelles à roulement à billes, réglables 3 axes
Nombre par vantail	3 paumelles pour toute hauteur de vantail
Endurance	Classe 11 minimum – 200 000 cycles
Corrosion – usage standard	Classe 3 minimum
Corrosion – locaux humides	Classe 4 minimum

8.3 Serrures

8.3.1 Prescriptions générales

L'ensemble des serrures et verrous seront de même marque. Les coffres de serrures seront en acier laqué 15/10 mm, bouts ronds, très grande résistance mécanique, adaptés à l'usage intensif collectif, ressorts renforcés.

- Pènes en laiton ou acier sur toutes les serrures.
- Cylindres de serrure à canon en laiton poli chromé, nickelé.

8.3.2 Types de serrures selon destination

Dénomination	Destination	Caractéristiques
S1	Portes palières de chambres et accès sanitaires, salle de convivialité	Serrure à mortaiser, pène dormant + demi-tour, cylindre européen double, classement A2P* minimum, système passe général
S2	Portes sanitaires et douches	Serrure à condamnation intérieure par bouton moleté, demi-cylindre profilé européen extérieur, déverrouillage de secours extérieur par carré
S3	Portes va-et-vient coupe-feu	Aucune serrure
S4	Portes locaux techniques (CTA)	Serrure anti panique 1 point en applique à fermeture automatique après passage, avec module extérieur à clé par demi cylindre européen sur l'organigramme de passe général existant
S5	Portes gaines techniques	batteuse à empreinte triangle

8.4 Organigramme des serrures

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge l'étude complète d'un organigramme des serrures, suivant les indications du Maître d'Œuvre, arrêtées en période de préparation de chantier.

- Passe général unique pour l'ensemble des chambres du bâtiment
- Cylindres individuels par chambre et clé propre à chaque occupant
- Il sera fourni 3 clés par serrure, marquées et portant le numéro du local
- Pour la durée du chantier, les menuiseries extérieures et intérieures devront être équipées de barilletts provisoires – remplacés par les barilletts définitifs à la réception
- L'entrepreneur devra fournir en fin de chantier l'ensemble des barilletts définitifs concernant les menuiseries de son lot

8.5 Poignées et béquilles

Critère	Exigence
Type	Béquilles coudées en inox 304 brossé – fixations invisibles
Diamètre béquille	Ø 20 mm minimum
Cache-rosaces	Ø 55 mm en inox brossé – fixations invisibles
Rosaces	Ø 55 mm en inox brossé
Jeu de condamnation	Avec voyant d'occupation rouge/vert sur sanitaires et douches
Plaque de propreté	Inox brossé

8.6 Ferme-portes hydrauliques

Critère	Exigence
Localisation	Porte coupe-feu circulations et sanitaires communs et salle de convivialité 027
Force de fermeture	Réglable – classe EN 3 minimum
Endurance	500 000 cycles minimum
Sélecteur de vantaux	Sur toutes les portes à deux vantaux des circulations
Coloris	Au choix du Maître d'Œuvre – soumis pendant période de préparation

⚠ Sur les portes coupe-feu des circulations : le ferme-porte doit OBLIGATOIREMENT porter le marquage CE et avoir été testé avec l'ensemble porte + huisserie. Un ferme-porte non certifié invalide la certification EI30 du bloc-porte.

8.7 Ventouses électromagnétiques

Sur les portes coupe-feu des circulations principales maintenues en position ouverte en fonctionnement normal :

- Dispositifs de retenue électromagnétiques.
- La coupure de l'alimentation électrique (alarme incendie SSI) provoque la fermeture automatique complète de la porte.
- Câblage et raccordement au SSI dus par le Lot 06, le présent lot doit la fourniture et la pose du dispositif de retenue.

8.8 Butoirs de portes

Pour tous les cas où un choc est rendu possible avec une cloison, un mur, un meuble ou tout obstacle, un butoir de sol ou de mur devra être mis en place.

Critère	Exigence
Matière	Inox brossé
Type	Butoir de sol ou de mur selon configuration
Hauteur	42 mm – diamètre de la butée 40 mm
Fixation	Invisible traversant le corps de la butée par vis et cheville
Amortisseur	En polyuréthane – 5 types de produit minimum présentés au Maître d'Œuvre

8.9 Joints isophoniques

- Joints acoustiques à prévoir en périphérie de toutes les huisseries des portes palières de chambres.
- Joint périphérique continu sur 3 côtés (montants + traverse haute), joint de seuil ou bas de porte inclus.
- Compression uniforme des joints vérifiée sur toute la hauteur du vantail fermé.

8.10 Baguettes d'angles / plaques de protections / seuils de portes

- Le titulaire du présent lot devra la fourniture et la mise en place de plaque de protection en aluminium anodisé en bas de chaque porte : hauteur 20cm.
- Le titulaire du présent lot devra la fourniture et la mise en place de cornières d'angles en acier galvanisé aux coins de chaque angle sortant des zones de circulations : hauteur : jusqu'à 1,20m.
- Seuils de portes plats en aluminium anodisé pour les portes palières, d'accès au bâtiment, salles de bains et sanitaires (teinte au choix du Moe).

ARTICLE 9 DESCRIPTIF DÉTAILLÉ PAR TYPE D'OUVRAGE

9.1 Blocs-portes palières chambres, sanitaires,salle convivialité

- Relevé obligatoire avant toute commande.
- Huisserie métallique galvanisée - acier profilé 15/10 mm traité anti-corrosion, peinture primaire en usine.
- Vantail à âme pleine - panneaux de particules agglomérées, épaisseur 40 mm minimum
- Pré-peinture appliquée en atelier- peinture définitive due par Lot 04.
- Certification NF Blocs-portes intérieurs (classement FASTE) obligatoire
- Affaiblissement acoustique $R_w \geq 32$ dB – PV d'essai en laboratoire agréé à fournir avant fabrication.
- Fixation mécanique dans cloison
- 3 paumelles à roulement à billes réglables 3 axes.
- Serrure type S1 : mortaiser, pêne dormant + demi-tour, cylindre A2P* - système passe général
- 2 béquilles inox $\varnothing 20$ mm + 2 rosaces $\varnothing 55$ mm inox brossé - fixations invisibles
- Joint isophonique périphérique 3 côtés + bas de porte
- Détalonnage 10 mm minimum au-dessus du sol fini (à ajuster après confirmation Lot 04)
- Butoir de sol ou de mur inox à positionner selon configuration de la chambre
- Plaquette de numérotation aluminium brossé 50 x 40 mm - vissée côté serrure à 1,50 m du sol fini.

TYPE	DIMENSIONS INDICATIVES CHASSIS + OUVRANT
Portes palières chambres	89 x 210 cm (ouvrant 83 cm)
Portes palières sanitaires	80 x 210 cm (ouvrant 73 cm)
Salle convivialité (pièce 026)	Porte double 150 x 210 cm
Salle convialité (027)	Porte double 180 x 210 cm

TRANCHE FERME	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25
1er Étage	01, 02, 03, 04, 05, 15, 16, 17, 18, 19, 20
2ème Étage	01, 02, 03, 04, 05, 15, 16, 17, 18, 19, 20
TRANCHE OPT.	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 26, 27
1er Étage	06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14
2ème Étage	06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14

9.2 Blocs-portes sanitaires et douches

- Relevé contradictoire obligatoire avant commande
- Huisserie métallique galvanisée - acier profilé 15/10 mm traité anti-corrosion, peinture primaire en usine.
- Vantail âme pleine – épaisseur 40 mm minimum
- Pré-peinture appliquée en atelier- peinture définitive due par Lot 04
- Certification NF-CTB porte plane obligatoire
- 3 paumelles inox brossé – classe 4
- Serrure type S2 : condamnation intérieure bouton moleté – déverrouillage de secours extérieur obligatoire
- Serrure type S1 : mortaiser, pène dormant + demi-tour, cylindre A2P* - système passe général (porte palières accès sanitaires)
- Détalonnage pour extraction VMC
- Butoir portes palières accès sanitaires
- Pictogramme aluminium brossé 150 x 150 mm - vissé à 1,50 m du sol fini

TYPE	DIMENSIONS INDICATIVES CHASSIS + OUVRANT
Portes sanitaires (toilettes)	74 x 202 cm (ouvrant 71 cm)
Porte douche (accès SDB)	74 x 210 (ouvrant 63 cm)

TRANCHE FERME	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	01, 02, 03, 04, 06, 07, 08, 09, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25
1er Étage	01, 02, 03, 04, 05, 15, 16, 17, 18, 19, 20
2ème Étage	01, 02, 03, 04, 05, 15, 16, 17, 18, 19, 20
TRANCHE OPT.	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	10, 13, 17, 18,
1er Étage	06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14
2ème Étage	06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14

9.3 Blocs-portes coupe-feu circulations

⚠ PV de résistance au feu EI30 obligatoire dans le DOE.

- Résistance au feu EI 30 minimum – certification NF Portes résistant au feu – label ACERFEU
- Marquage CE obligatoire sur le bloc-porte ET sur l'ensemble de la quincaillerie.
- Huisserie acier galvanisé – vantail acier ou bois certifié EI30.
- Certification NF-CTB porte plane EI30 obligatoire.
- Ferme-porte hydraulique– marqué CE – testé avec l'ensemble porte + huisserie
- Sélecteur de vantaux sur toutes les doubles portes – fermeture ordonnée vantail passif avant vantail actif.
- Ventouse électromagnétique– câblage SSI par Lot 06.
- Seuil coupe-feu intégré ou joint de seuil coupe-feu selon configuration

- Signalétique coupe-feu : plaque polypropylène 2 mm fond rouge sérigraphié – texte blanc 'Porte coupe-feu (EI 30)' – dimensions 100 x 250 mm – fixée par 4 vis

TYPE	DIMENSIONS INDICATIVES CHASSIS + OUVRANT
Portes coupe-feu circulations	160 x 210 cm (ouvrant 90 cm et 50 cm)

TRANCHE FERME	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	Circulation aile nord jusqu'au joint de dilatation
1er Étage	Circulation aile nord jusqu'au joint de dilatation
2ème Étage	Circulation aile nord jusqu'au joint de dilatation
TRANCHE OPT.	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	Circulation aile sud jusqu'au joint de dilatation
1er Étage	Circulation aile sud jusqu'au joint de dilatation
2ème Étage	Circulation aile sud jusqu'au joint de dilatation

9.4 Blocs-portes locaux techniques

- Relevé obligatoire avant commande.
- Huisserie acier galvanisé - vantail acier (locaux CTA) et bois certifié EI30 (gaine techniques).
- Certification NF-CTB porte plane EI30 obligatoire.
- 3 paumelles à roulement à billes réglables 3 axes.
- Fourniture et pose Serrure type S5 : batteuse à empreinte triangle (gaines techniques).
- Fourniture et pose d'un ensemble anti panique 1 point S4 (locaux CTA) en applique à fermeture automatique après passage, avec module extérieur à clé par demi cylindre européen sur l'organigramme de passe général existant.

TYPE	DIMENSIONS INDICATIVES CHASSIS + OUVRANT
Portes CTA	85 x 210 cm (ouvrant 80 cm)
Gaines techniques 1	57 x 210 cm (ouvrant 43 cm)
Gaines techniques 2	76 x 210 cm (ouvrant 63 cm)

TRANCHE FERME	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	Circulation aile nord jusqu'au joint de dilatation
1er Étage	Circulation aile nord jusqu'au joint de dilatation
2ème Étage	Circulation aile nord jusqu'au joint de dilatation
TRANCHE OPT.	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	Circulation aile sud jusqu'au joint de dilatation

1er Étage	Circulation aile sud jusqu'au joint de dilatation
2ème Étage	Circulation aile sud jusqu'au joint de dilatation

9.5 Cabines de douche – Panneaux stratifiés HPL

- Panneaux stratifiés compacts HPL, épaisseur ≥ 13 mm
- Surface anti-graffiti
- Profilés aluminium fixé au droit du mur.
- Espace libre ventilé en partie haute
- Étanchéité assurée par joints silicone en périphérie
- Chaque cabine équipée d'une porte avec butée par compas
- Serrure type S2 : verrou de condamnation à fléau avec voyant vert/rouge – décondamnation de l'extérieur par carré

TRANCHE FERME	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	Néant
1er Étage	01, 02, 04, 05, 15, 16 , 19, 20
2ème Étage	04, 05, 15, 16,
TRANCHE OPT.	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 26, 27
1er Étage	06, , 08, 09, 10, 11, 14
2ème Étage	06, , 08, 09, 10, 11, 14

13.5. Parois vitrées coulissante des douches

- Profilés aluminium extrudé comprenant montants de compensation murale et rails de guidage horizontaux.
- Vitrage trempé feuilleté VSG 44.2
- Épaisseur totale ≥ 6 mm avec traitement anti-calcaire.
- Système de roulement à double roulette en acier inoxydable, réglables en hauteur, avec butées de fin de course amorties.
- Toutes les pièces de fixation et de réglage en acier inoxydable
- Joint d'interstice à lèvre en PVC souple, joints magnétiques de fermeture et bavette inférieure défectrice.
- Cotes de fabrication à relever après pose de la faïence par Lot 04 et des receveurs par Lot 05

TRANCHE FERME	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	Chambres aile nord jusqu'au joint de dilatation
1er Étage	Circulation aile nord jusqu'au joint de dilatation
2ème Étage	Circulation aile nord jusqu'au joint de dilatation
TRANCHE OPT.	LOCAUX CONCERNÉS
RDC	Chambres aile sud jusqu'au joint de dilatation
1er Étage	Chambres aile sud jusqu'au joint de dilatation
2ème Étage	Chambres aile sud jusqu'au joint de dilatation

ARTICLE 12 – SIGNALÉTIQUE

9.6 Numérotation des chambres et locaux

- Sur chaque porte, une plaquette de numérotage sera fournie et posée par le présent lot. Le numéro (ou le nom du local) rappelé sur la plaquette porte le numéro de la pièce. Si le local comporte plusieurs portes, les numéros porteront un indice (a, b, ...).
- Support : aluminium anodisé brossé - dimensions 50 x 40 mm
- Numéros et textes gravés et peints en noir - hauteur de caractère ≥ 15 mm
- Fixation : 2 vis inox tête fraisée ou adhésif double face haute résistance 3M vissées, non collées
- Position : côté serrure, axe à 1,50 m du sol fini
- La liste de numérotation est arrêtée par le Maître d'Œuvre.

9.7 Pictogrammes sanitaires

Les pictogrammes devront être conformes aux normes en vigueur PVC et adhésif simple exclus.

Destination	Support	Dimensions	Position
WC Hommes	Aluminium anodisé brossé	150 x 150 mm	1,50 m axe – côté serrure
WC Femmes	Aluminium anodisé brossé	150 x 150 mm	1,50 m axe – côté serrure

- Contraste visuel fort obligatoire : fond bleu / pictogramme blanc ou fond blanc / pictogramme noir - choix soumis au Maître d'Œuvre
- Fixation : 2 vis inox tête fraisée ou adhésif double face haute résistance

9.8 Étiquettes de clés

- Il sera fourni une étiquette pour chaque clé portant le numéro du local.
- La numérotation suit les données de numérotation fournies par le Maître d'Œuvre.
- Clés du passe général : étiquette distincte.

ARTICLE 10 ESSAIS, CONTRÔLES, NETTOYAGE ET RÉCEPTION

10.1 Essais et Contrôles

- Fiches d'autocontrôle : Le titulaire met en place un système d'autocontrôle tout au long du chantier. Une fiche d'autocontrôle est remplie et signée par le chef de chantier à chaque étape clé. Ces fiches sont remises au Moe et intégrées au DOE en fin de chantier.
- Réception des supports : Un constat contradictoire de réception des supports sera établi pour chaque interface issus des lots précédents. Cette réception fait l'objet d'un constat écrit et signé par le titulaire et le Moe.
- Contrôle en cours d'exécution : Le titulaire assure en continu le contrôle de la planéité des supports, de l'aplomb des blocs portes, des essais de fermetures, de la bonne exécution dans les règles de l'art de son lot technique.

10.2 Points d'Arrêt (PA) et Points Critiques (PC)

L'entrepreneur doit intégrer dans son planning les points de contrôle suivants. Le franchissement d'un Point d'Arrêt nécessite une convocation formelle du Maître d'Œuvre (48h à l'avance) et un visa écrit avant poursuite des travaux. Un Point Critique nécessite une information préalable mais n'interrompt pas le flux, sauf avis contraire du Maître d'Œuvre.

10.2.1 Points d'Arrêt (PA) – Arrêt obligatoire du chantier

N°	INTITULÉ	CONDITIONS DE LEVÉE
PA 01	PV de résistance au feu	Fourniture des procès-verbaux de conformité pour les blocs-portes coupe-feu
PA 02	Validation organigramme	Approbation formelle du plan de combinaison des passes et cylindres par l'utilisateur final

10.2.2 Points Critiques (PC) – Information préalable obligatoire

N°	INTITULÉ	OBJET DU CONTRÔLE
PC 01	Échantillonnage quincailleries	Présentation et validation physique des modèles de béquillages, ferme-portes et accessoires
PC 02	Réglages et jeux de fonctionnement	Contrôle final des aplombs, des jeux en fond de feuillure et de la souplesse de fermeture de l'ensemble des vantaux

10.3 Nettoyage

10.3.1 En cours de chantier

Le titulaire assurera le nettoyage quotidien des surfaces et équipements susceptibles d'être souillés par les travaux. Il procèdera à l'enlèvement et à l'évacuation régulière des débris et déchets de chantier. Les circulations communes et les accès du QGF seront maintenus propres en permanence.

10.3.2 En fin de chantier

- Évacuer tous les gravois, résidus et déchets, y compris les éléments préexistants déplacés dans le cadre du chantier.
- Enlever et évacuer l'ensemble des protections provisoires, clôtures, signalétique et installations de chantier.
- Nettoyer complètement les ouvrages protégés et les abords du chantier.

10.4 Gestion des Déchets et Traçabilité (Trackdéchets)

Afin d'assurer la traçabilité réglementaire des déchets, la dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets (BSD/BSDA), qu'ils soient dangereux, polluants organiques persistants ou non dangereux, est assurée via la plateforme numérique Trackdéchets (<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>), développée par le Ministère de la Transition Écologique.

- Création des BSD via Trackdéchets au moins cinq (5) jours ouvrés avant l'enlèvement des déchets.
- Information de l'acheteur (producteur) par courriel dès création des documents.

! LE BRÛLAGE DE DÉCHETS DE CHANTIER EST STRICTEMENT INTERDIT SUR LE SITE. En cas de manquement aux obligations de traçabilité des déchets, le titulaire encourt les pénalités prévues au CCAP.

Informations relatives à l'acheteur / producteur :

CHAMP	VALEUR
SIRET	13000190200274
Raison sociale	SID SE – USID Lyon
Adresse	BP 97423 – 69347 Lyon Cedex 07
Contact BSD	usid-lyon-bsd.trait.fct@intradef.gouv.fr

Informations relatives au chantier :

CHAMP	VALEUR
Organisme	Quartier Général Frère
Adresse du chantier	22 Avenue Leclerc – 69007 Lyon
Opération	Bâtiment 040 – Rénovation complète du bâtiment
Intitulé BSD	USID LYON – 690 123 011 T – Quartier Général Frère – Bâtiment 040 – Rénovation complète

10.5 Réception par le Maître d'Œuvre

À l'achèvement de la totalité des travaux, il sera procédé aux Opérations Préalables à la Réception (OPR) afin de vérifier la bonne exécution des travaux au regard des spécifications du présent descriptif, de la réglementation applicable et des règles de l'art.

- Conditions de réception sans réserve : Support livré propre, sain, conforme aux spécifications techniques, accompagné du DOE complet et du DTA finalisé.
- Réserves éventuelles : Toute réserve formulée lors des OPR devra être levée par le titulaire dans le délai fixé par le Maître d'Œuvre. La réception définitive ne sera prononcée qu'après levée complète de toutes les réserves.
- Garantie de Parfait Achèvement (GPA) : D'une durée d'un (1) an à compter de la date de réception, elle couvre la remise en état de tous les désordres signalés par le Maître d'Ouvrage.
- Remise des documents contractuels : DOE, DTA, PV de conformité, BSDA, plans de récolement, fiches techniques des produits utilisés.